ENNEVELIN

Services périscolaires

Année scolaire 2025–2026

Fiche de renseignements

TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES

Le marché avec notre prestataire de restauration scolaire, ORIGINE, est arrivé à son terme en cette fin d'année scolaire.

Après une remise en concurrence et au regard des propositions reçues, c'est à nouveau ORIGINE qui a été choisi pour assurer la fourniture et la livraison de nos repas de cantine à compter du 1er septembre 2025 et ce à un prix identique à celui appliqué précédemment.

Par conséquent la municipalité a pris la décision de ne modifier aucun des tarifs des services périscolaires pour l'année 2025/2026. Ceux–ci sont consultables sur le site internet de la commune dans la rubrique Jeunesse.

Les tarifs étant calculés en fonction du quotient familial, il est donc obligatoire de nous fournir une attestation CAF (MSA) récente sur laquelle figure votre n° d'allocataire et votre quotient familial, ce document nous est demandé par la CAF.

Sans fourniture de cette attestation, votre enfant ne pourra pas fréquenter les services périscolaires.

Nous vous rappelons qu'il vous appartient de nous notifier tout changement de situation ayant une conséquence sur votre quotient familial en nous fournissant une nouvelle attestation en cours d'année.

RESTAURANT SCOLAIRE

Les enfants sont accueillis de **11h30 à 13h30** le lundi, mardi, jeudi, vendredi.

En raison de la commande des repas au traiteur, les inscriptions ou annulations, en cas de modification, doivent impérativement être faites **le VENDREDI avant 8 h pour la semaine suivante** sur le portail. **Passé ce délai, aucune annulation ni inscription ne sera acceptée.**

Un enfant présent à la cantine sans inscription dans le délai se verra appliquer une pénalité d'1€.

Comportement durant le temps de repas :

Un permis à points est mis en place pour les enfants du CE1 au CM2. Il obéira à un règlement écrit par les enfants durant les deux premières semaines de Septembre et vous sera communiqué par mail via le portail famille.

Lorsqu'il n'y aura plus de points sur le permis, l'enfant sera exclu temporairement de la cantine.

ETUDE

Les enfants du CP au CM2 sont accueillis le lundi, mardi, jeudi, vendredi de **16h30 à 17h30. Ce moment comporte un quart d'heure de récréation et trois quarts d'heure d'étude dirigée.**

L'inscription de votre enfant à l'étude est obligatoire. Les réservations ou les annulations doivent se faire sur le portail et **impérativement le VENDREDI avant 8 h pour la semaine suivante** afin que nous puissions gérer au mieux les effectifs. **Passé ce délai, aucune annulation ni inscription ne sera acceptée.**

Un enfant présent à l'étude sans inscription dans le délai se verra appliquer une pénalité d'1€.

GARDERIE

La garderie périscolaire fonctionne le lundi-mardi-jeudi-vendredi de **7h00 à 8h15** et de 16h30 (17h30 pour les élémentaires) à 19h00.

L'inscription de votre enfant à la garderie est obligatoire. Les réservations ou les annulations doivent se faire sur le portail et **impérativement le VENDREDI avant 8 h pour la semaine suivante** afin que nous puissions gérer au mieux les effectifs. **Passé ce délai, aucune annulation ni inscription ne sera acceptée.**

Un enfant présent à la garderie sans inscription dans le délai se verra appliquer une pénalité d'1€ par tranche horaire.

Les tarifs de garderie sont appliqués en fonction du quotient familial et des tranches d'inscription. Ainsi un enfant fréquentant la garderie de 16 h 30 à 18 h 30 devra être inscrit sur les trois tranches horaires 16 h 30-17 h 30, 17 h 30-18 h 15 et 18 h 15-19 h.

PORTAIL ENFANCE

Lien vers le portail : https://portail.berger-levrault.fr/MairieEnnevelin59710/accueil

Le portail BL enfance est un outil pratique vous permettant d'accéder à votre espace famille, d'y consulter les menus, vos factures et de faire toutes les modifications que vous souhaitez concernant les inscriptions aux services périscolaires dans les délais impartis.

Pour les familles déjà inscrites, il n'y a aucun changement.

Pour les nouvelles familles, dès réception des documents d'inscription aux services péricolaires, votre famille sera créée et vos accès au portail vous seront envoyés par mail.

Dans un souci de développement durable, nous vous informons qu'une majorité des documents relatifs à l'école et aux services périscolaires vous seront adressés par mail via le portail enfance. **Il est donc impératif de nous indiquer votre adresse mail** sur la fiche inscription famille et de nous informer au plus vite de tout changement au cours de l'année scolaire.

IMPORTANT

Toutes les modifications (inscriptions / annulations) sont à faire directement sur le portail. Plus aucune modification ne sera faite par téléphone.

ORGANISATION DES ENTRÉES ET DES SORTIES DES SERVICES PERISCOLAIRES

LES ENTREES

L'accueil le matin se fait à partir de 8h20, les enfants devant être dans l'école au plus tard pour 8h30. Après la pause méridienne, l'accueil se déroule de 13h20 à 13h30.

L'entrée de la garderie se fait à partir de 7 h par le porche d'entrée de l'école côté place Jean Moulin.

LES SORTIES

Les sorties après le temps scolaire, gérées par les enseignants, ont lieu à 11h30 et à 16h30.

La sortie de l'étude (17h30) se fait au niveau du portillon, côté dojo.

La sortie de la garderie se fait par le porche d'entrée de l'école côté place Jean Moulin.

En cas de reprise de l'enfant par une personne que les agents périscolaires ne connaitraient pas, il sera systématiquement demandé que les parents aient prévenu de ce changement au préalable et que les personnes concernées présentent un document justifiant leur identité.

LE STATIONNEMENT

Nous vous rappelons que 3 parkings à proximité sont à votre disposition : le parking de la place de la mairie, le parking de la salle des fêtes (avec un accès piéton à l'arrière de la salle) et celui du stade de foot (avec un accès piéton sécurisé via l'Espace des Rotours).

ENNEVELIN

FICHE INSCRIPTION FAMILLE

(à ne remplir qu'une fois si vous avez plusieurs enfants)

Document à remettre impérativement EN MAIRIE avant le 28 JUIN 2025

Adresse mail (obligatoire) .....

Merci de nous communiquer celle que vous utilisez le plus fréquemment et de vérifier que nos mails ne sont pas classés dans les spams

Parent 1

Nom et Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Date et lieu de naissance : .....
.....
Téléphone domicile : .....
Téléphone professionnel : .....
Mobile : .....

Parent 2

Nom et Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Date et lieu de naissance : .....
.....
Téléphone domicile : .....
Téléphone professionnel : .....
Mobile : .....

Situation familiale

.....
(marié/séparé/union libre ...) à préciser

JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CETTE FICHE D'INSCRIPTION L'ATTESTATION CAF (MSA) INDIQUANT LE QUOTIENT FAMILIAL ET LE NUMERO ALLOCATAIRE POUR LA FACTURATION DES SERVICES PERISCOLAIRES

sinon votre enfant ne pourra pas fréquenter les services

Personnes à contacter en cas d'urgence (en + des parents)

Nom et Prénom : .....
Qualité : .....
Téléphone domicile : .....
Mobile : .....
autorisé à reprendre l'enfant : oui ☐ non ☐

Nom et Prénom : .....
Qualité : .....
Téléphone domicile : .....
Mobile : .....
autorisé à reprendre l'enfant : oui ☐ non ☐

Nom et Prénom : .....
Qualité : .....
Téléphone domicile : .....
Mobile : .....
autorisé à reprendre l'enfant : oui ☐ non ☐

Nom et Prénom : .....
Qualité : .....
Téléphone domicile : .....
Mobile : .....
autorisé à reprendre l'enfant : oui ☐ non ☐

PARENTS SÉPARÉS / DIVORCÉS

Suite à des situations de plus en plus complexes, nous ne sommes plus en mesure de faire des facturations différenciées.

Merci donc d'indiquer à qui sera envoyée la facture et sera donc le payeur unique pour les frais périscolaires

☐ **Parent 1** ☐ **Parent 2**

En cas de non désignation, l'enfant ne sera pas accepté aux services périscolaires

ENNEVELIN

Services périscolaires

Année scolaire 2025–2026

Fiche d'inscription enfant

Document à remettre impérativement EN MAIRIE avant le 28 JUIN 2025
même si votre enfant ne fréquente pas ces services

Adresse mail (obligatoire) .....

RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT

Enfant

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : .....

Classe (en 2025/2026) : .....

INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

ATTENTION :

TOUT CHANGEMENT DOIT ÊTRE FAIT LE VENDREDI AVANT 8 H POUR LA SEMAINE SUIVANTE SINON DES PENALITES VOUS SERONT APPLIQUÉES

RESTAURANT SCOLAIRE

Veuillez cocher les jours de présence au restaurant scolaire

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Mon enfant ..... ☐ ne fréquentera pas la cantine
☐ ne fréquentera qu'occasionnellement la cantine

*** Existe-t-il un PAI mis en place pour votre enfant (Projet d'Accueil Individualisé)** ☐ **OUI** ☐ **NON**

*** Y a t-il des allergies alimentaires ?** ☐ **OUI** ☐ **NON**
Si oui, lesquelles : .....

*** Si votre enfant est dans l'un des deux cas ci-dessus, votre enfant amènera-t-il son repas :**

☐ **OUI** ☐ **NON**

si oui, le service vous sera alors facturé 1 € par jour.

*** Pratiques alimentaires spécifiques** ☐ **SANS PORC** ☐ **SANS VIANDE**

ETUDE

Veuillez cocher les jours de présence à l'étude

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Mon enfant ..... ☐ ne fréquentera pas l'étude
☐ ne fréquentera qu'occasionnellement l'étude

GARDERIE

Veuillez cocher les jours de présence à la garderie

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Matin7h - 8h15				
A-midi 16h30 - 17h30				
A-midi 17h30 - 18h15				
A-midi 18h15 - 19h				

Mon enfant ..... ☐ ne fréquentera pas la garderie
☐ ne fréquentera qu'occasionnellement la garderie

Sauf contre ordre de votre part, ces inscriptions aux services périscolaires sont valides dès le jour de la rentrée et pour toute l'année scolaire. Vous pouvez les modifier sur notre portail.

Carte de sortie après l'étude

je soussigné .....

☐ autorise mon enfant à sortir seul à la sortie de l'étude soit 17 h 30 (les autres sorties sont sous la responsabilité du corps enseignant)

MERCI DE FOURNIR UNE PHOTO D'IDENTITÉ POUR LA CARTE DE SORTIE

je décharge la commune de toute responsabilité à compter de cet horaire

☐ je n'autorise pas mon enfant à sortir seul

Autorisation relative à la prise de photos et à leur publication

Dans le cadre des activités périscolaires, votre enfant peut être pris en photo afin de donner matière à illustrer les activités ludiques de nos ateliers. Ces photographies pourront être, éventuellement, publiées dans les diverses informations municipales, sur le site internet de la commune et faire l'objet d'expositions.

j'autorise

Nom et Prénom de l'enfant : ..... à être pris en photo

☐ OUI ☐ NON

j'autorise

la publication des photographies de mon enfant prises lors des activités périscolaires, dans le cadre de parution d'informations municipales (version papier et Web) et d'expositions durant l'année 2025/2026.

☐ OUI ☐ NON

Je reconnais avoir pris connaissance des informations indiquées sur la fiche de renseignements concernant les services périscolaires, notamment sur la mise en place du permis à points en élémentaire et je m'engage à les respecter.

Date

Signature du parent 1 Signature du parent 2

A REMPLIR RECTO - VERSO

Contrat de prélèvement automatique pour le règlement des factures de restauration scolaire et d'inscription aux services périscolaires

Entre :

La commune d'Ennevelin

et

Nom et prénom : .....
Adresse : .....
.....

Dispositions générales :

Les bénéficiaires du service de restauration scolaire et d'accueil aux services périscolaires peuvent régler leurs factures par prélèvement automatique sur leur compte bancaire.

Avis d 'échéance :

Une facture détaillant les prestations à prélever sera adressée à chaque redevable entre le 1er et le 5 du mois en cours pour les frais de restauration scolaire et d'étude et du mois suivant pour les prestations de garderie périscolaire.

Date et montant du prélèvement :

Le prélèvement sera effectué environ 10 jours après la réception de la facture, soit vers le 15 du mois en cours, et pour le montant indiqué sur celle-ci.

Adhésion :

Il est possible d'adhérer au système de prélèvement automatique à tout moment. Pour être effective au titre de la facturation établie au titre du mois suivant, l'adhésion devra intervenir au plus tard le 15 du mois en cours.

Fin du contrat :

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat en informe la commune d'ENNEVELIN par simple lettre au plus tard le 10 du mois qui précède le prochain prélèvement.

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement automatique après 2 rejets consécutifs de prélèvement sur le même usager.

Echéances impayées :

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, celui-ci ne sera pas représenté. La régularisation devra se faire auprès du Trésor Public.

Changement de domiciliation bancaire :

Pour qu'un changement de domiciliation bancaire soit effectif, le bénéficiaire devra faire parvenir une nouvelle autorisation de prélèvement accompagnée d'un relevé d'identité bancaire au plus tard le 10 du mois qui précède le prochain prélèvement.

Réclamation :

Pour être effective sur le prélèvement à intervenir, toute réclamation relative à une facturation devra intervenir dans les 10 jours à compter de sa réception par le redevable.

Pour la commune d'ENNEVELIN

Le Maire,
Michel DUPONT

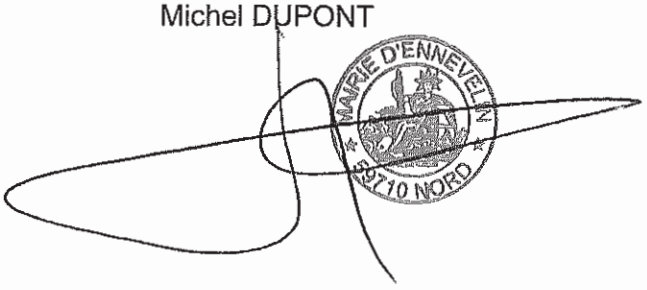

Bon pour accord de prélèvement

A , le

Le redevable

TOURNEZ SVP

A REMPLIR RECTO - VERSO

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Facturation des services périscolaires

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 14 ZZZ 8331CF

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Mairie d'ENNEVELIN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mairie d'Ennevelin.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : Mairie d'Ennevelin Adresse : Place Jean Moulin Code postal : 59710 Ville : ENNEVELIN Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

I B A N

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

( )

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif ☐

Paiement ponctuel ☐

Signé à :

Le (/ /) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie d'Ennevelin. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Mairie d'Ennevelin

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

TOURNEZ SVP